**HONORAIRES DE L’AGENCE**

Tarification au 1er Janvier 2019

**Sur Mandats de vente**

Honoraires de l’agence à la charge du vendeur.

1. Jusqu'à 50000 euros TTC 4500 euros TTC
2. 50.001 euros à 70.000 euros 9,50% TTC
3. 70.001 euros à 100.000 euros 8% TTC
4. 100.001 euros à 180.000 euros 7% TTC
5. Au delà de 180.000 euros 5,50% TTC

Tarification identique en cas de mandat de recherche acquéreur.

**Sur Mandats de location**

8 euros /m2 de surface habitable dont 45% à la charge du locataire et 55% à la charge du propriétaire bailleur.

Ces frais comprennent l’organisation des visites, la constitution du dossier, la mise en place des moyens de paiement, la rédaction du bail.

3 euros/m2 pour les frais liés à l’établissement de l’état des lieux d’entrée à répartir entre le locataire et le propriétaire bailleur.

\*TVA à 20%